



LE CDH AVEC LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP !

Des solutions
concrètes
au quotidien



Soutenir au quotidien

En Belgique, les personnes en situation de handicap, permanent ou temporaire, représentent plus de 15% de la population.

Un Européen sur quatre compte une personne handicapée dans sa famille.

La Belgique compte 870.000 aidants proches.

Toute personne est susceptible un jour de se retrouver en situation de handicap.

LE HANDICAP, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS.

LE CDH SOUTIENT LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LEURS PROCHES DANS TOUTES LES ÉTAPES DE LEUR VIE.

Pour une participation de toutes les différences au sein d'une société fraternelle et inclusive.

Pour un accès plein et entier à la vie sociale, professionnelle et culturelle.

Avec quelles ambitions ?

En instaurant le **handistreaming**, les autorités publiques doivent prendre en compte tous les handicaps dans l'ensemble de leurs décisions et à toutes les étapes de la vie.

Le cdH a pour ambition de :

- **Accepter chaque personne telle qu'elle est**, avec ses fragilités, ses désirs et ses projets, et **l'aider à réaliser** ceux-ci
- Soutenir les **aidants proches** dans leur aide et accompagnement essentiels auprès des personnes porteuses de handicap
- Créer plus de places d'accueil pour la **petite enfance** adaptées aux situations de handicap
- Offrir une **école inclusive** répondant aux besoins des enfants en situation de handicap, afin de leur permettre en priorité l'accès à l'enseignement ordinaire, et notamment par des bâtiments scolaires accessibles à tous.
- Permettre un libre choix du lieu de vie grâce à des **logements adaptables** et des aides à domicile
- Multiplier les lieux d'**hébergement**, accessibles et modernes, qui prévoient des activités ouvertes sur le monde, des places de jour et de répit
- Améliorer **l'accès à l'emploi**, public comme privé
- Faciliter les déplacements et une meilleure **mobilité**, un accès garanti aux sites administratifs publics mais aussi aux lieux récréatifs, naturels, culturels
- Garantir un **droit au sport, à la culture, aux loisirs** pour chacun
- Assurer l'accès à l'information dans les différents champs de la vie en société et la **participation** des personnes en situation de handicap dans les processus de décision qui les concernent
- Elever le **niveau de vie** grâce à des allocations qui atteignent au minimum le seuil de pauvreté et grâce à un renforcement du soutien fiscal pour les personnes en situation de handicap

Pour le handicap, le cdH se mobilise !

VIVRE SANS DISCRIMINATION, ÊTRE ÉCOUTÉ ET SOUTENU

- **Tenir compte de l'avis des personnes concernées.** Le rôle des Conseils Consultatifs est favorisé tant au niveau des diverses entités de l'Etat qu'au niveau communal.
- Mais il faut aller plus loin et renforcer la **reconnaissance du Conseil supérieur des personnes handicapées** en tant que réel partenaire dans l'élaboration des politiques à destination des personnes en situation de handicap.
- Assurer à toutes les personnes en situation de handicap des **services de qualité et accessibles qui répondent à leurs besoins** (délais de traitement des dossiers, accueil téléphonique...).
- Soutenir les **aidants proches**. Ainsi, un réseau de soutien a été créé à Bruxelles pour les **jeunes** aidants proches, avec une soixantaine d'associations déjà engagées dans la plateforme. En Wallonie, l'aide financière à l'**asbl Aidants Proches** a été significativement amplifiée. Le soutien passe aussi par un réseau social pour les **adultes** aidants proches, une aide à la reconnaissance de leur rôle, la mise en place d'un soutien psychologique et des services de **répit**.
- Et il faut encore aller plus loin ! Pour répondre aux réalités quotidiennes rencontrées par les aidants proches, il faut instaurer un **congé thématique spécifique**, assimilé au niveau de la pension, et déterminer l'accès aux **droits sociaux** pour les aidants proches en matière de soins de santé et d'indemnités de chômage.
- Une plus grande **implication des patients** en santé mentale et de leur famille dans les procédures de traitement pour des soins plus adaptés.
- Prévoir des **allocations familiales** plus justes et adaptées aux besoins, avec un soutien plus important pour les enfants en situation de handicap.

APPRENDRE ET ÉTUDIER

Nos réalisations

- Les **classes inclusives** permettent aux enfants dits « différents » de trouver leur place dans l'école ordinaire grâce à un encadrement adapté. 8 classes inclusives ont été créées en 2017, pour 70 élèves.
- Les **aménagements raisonnables** permettent aux élèves avec des besoins spécifiques de suivre l'enseignement ordinaire. Les élèves en intégration sont 4.300 en 2017, près du double d'il y a trois ans.
- La mise en œuvre préalable d'aménagements raisonnables dans l'enseignement ordinaire doit désormais être attestée avant de pouvoir orienter un élève vers l'enseignement spécialisé.
- L'ouverture de places spécifiques pour les enfants qui souffrent d'**autisme** a permis de répondre à l'ensemble des demandes d'inscriptions en primaire en Région bruxelloise.

Nos engagements et projets concrets

- Au sein de l'école, **détecter plus précocement** les besoins spécifiques de l'enfant, soutenir les établissements scolaires et les enseignants à la mise en place d'aménagements raisonnables, mieux former et sensibiliser les enseignants à l'inclusion dans l'enseignement ordinaire.
- Poursuivre les **aménagements des bâtiments scolaires** pour permettre l'accès aux élèves à mobilité réduite (ascenseurs, rampes d'accès, toilettes adaptées...).
- Favoriser la fréquentation scolaire et aider les écoles à mieux accompagner les élèves à besoins spécifiques pour éviter une réorientation lorsqu'elle n'est pas souhaitée.





AVOIR DES LIEUX DE VIE CHOISIS ET ADAPTÉS

Nos réalisations et projets concrets

- L'autonomie de la personne doit d'abord être aidée au plus près du lieu où elle a choisi de vivre, de jour comme de nuit.
- À Bruxelles, sur la législature 2014-2019, le financement des **aides matérielles individuelles** aura augmenté de 25%.
- Le soutien aux 25 **services d'accompagnement** dans le milieu de vie à Bruxelles a été renforcé, en vue de favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap et leur famille, par une progression cumulée de 20% du budget depuis 2014. D'ici 2019, ce budget augmentera de 25%.
- En Wallonie, l'offre d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de handicap augmente, en particulier pour les personnes qui ont un **handicap complexe** et qui sont en **situation d'urgence**: de 186 personnes qui ont pu trouver une solution d'accueil en 2014, ce nombre était de 286 personnes en 2016, et ce grâce au combat du cdH pour dégager les moyens nécessaires. Le budget a été augmenté de 72% en 3 ans.
- À Bruxelles, 250 nouvelles places de jour, d'hébergement ou de répit ont été créées, soit une **augmentation de 15%**. Une priorité est donnée au logement inclusif, qui doit être rendu possible même pour les personnes en grande dépendance. D'ici 2019, 300 places auront été créées.
- Le développement de **logements adaptables** est soutenu en Wallonie pour penser dès la conception à l'évolution de la mobilité des occupants et pouvoir éviter des travaux importants et frais élevés.

Nos engagements et projets concrets

- En Wallonie, poursuivre la **rénovation en profondeur des institutions** et services avec des investissements inédits pour garantir accessibilité, confort, qualité et respect de l'intimité aux personnes en situation de handicap : permettre le passage en chambre individuelle, unités de vie de petite taille, lieux de vie ouverts et accessibles, adaptations qui permettent d'anticiper l'évolution des besoins dans une optique durable... Une quarantaine de services seront concernés via le plan ERICH (Ensemble Rénovons les Institutions pour Citoyens handicapés).
- D'ici 2019, créer 132 nouvelles places en Wallonie dans des structures d'hébergement dédiées aux personnes atteintes d'autisme ou en situation de **double diagnostic** (déficience intellectuelle et trouble de santé mentale), réparties en 81 unités spécifiques, 12 unités de crise et 39 places de répit résidentielles. Leur ouverture est prévue à partir de 2018.
- D'ici 2019, créer 40 nouvelles places d'accueil et d'hébergement pour le **polyhandicap** en Wallonie.
- À Bruxelles, mettre en œuvre les deux plans pluriannuels d'investissement qui créent ensemble 300 places pour **tout type de déficience**. À terme, créer une unité hospitalière dédiée au double diagnostic en Région bruxelloise.
- En Wallonie, créer un cadre légal de reconnaissance des **structures d'hébergement** aujourd'hui **non agréées** (SHNA), dites « maisons pirates », où se trouvent des personnes qui cumulent des difficultés d'ordre de la santé mentale, d'assuétude, d'ordre social, de difficultés à être autonome. Cette reconnaissance doit être soumise au respect de critères centrés sur l'hébergement assurant le niveau de qualité et d'encadrement requis, et prévoir l'application de sanctions. À Bruxelles, créer une possibilité de contrôle ou d'interdiction de ces structures.

- **Prévenir les hospitalisations** en intervenant directement auprès du réseau de la personne en situation de crise, contribuant ainsi au maintien de la personne dans son lieu de vie (au domicile ou au centre agréé), avec un doublement du soutien en 2017 à la cellule mobile d'intervention MAYA.
- Créer une **assurance autonomie** pour que les personnes âgées dépendantes puissent choisir leur lieu de vie librement et bénéficier d'un meilleur accès à l'aide à domicile, étendu à terme à tous les âges.



SE DÉPLACER ET ACCÉDER AUX BÂTIMENTS PUBLICS

Nos réalisations

- Un grand **plan wallon « Accessibilité »** pour les **personnes à mobilité réduite** a été initié en 2017 et coordonne une série de mesures diverses tant en matière de transport, d'accès aux bâtiments, aux services, d'aménagement du territoire, de logement, de tourisme... afin que tout citoyen puisse avoir la liberté de se déplacer et d'accéder à un lieu, à un espace, à un service, en toute autonomie.
- Désormais, **80% des bus TEC** disposent de l'équipement requis pour permettre les déplacements des personnes à mobilité réduite en Wallonie.
- Les **arrêts TEC aménagés** pour les personnes à mobilité réduite se multiplient : d'ici peu, 841 arrêts répartis sur 41 lignes.
- Le **réseau RAVEL**, colonne vertébrale des déplacements cyclopédestres wallons (1.700 km en 2019), est rendu **plus accessible** à tous et en particulier aux personnes à mobilité réduite : asphaltage des tronçons non revêtus, création de rampes adaptées et connexions renforcées avec les quartiers.
- Toutes les nouvelles **traversées de voiries** et nouveaux **passages piétons** sont sécurisés et **dotés de rampes** accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- De plus en plus de **feux tricolores** sont dotés d'équipements destinés aux malvoyants.
- L'accessibilité aux sites ouverts au public, dans un bâtiment ou au sein d'un événement a été améliorée en Wallonie via le soutien à l'asbl Access-i qui, à l'aide de **pictogrammes**, labellise un site selon 7 catégories de réduction de mobilité et 3 niveaux d'accessibilité qui permettent à la personne d'évaluer la possibilité d'un déplacement en autonomie ou avec de l'aide.

ACCÉDER AUX LOISIRS, À LA CULTURE, AU TOURISME, AU SPORT

Nos réalisations

- Désormais, grâce à la « **Charte Accessibilité** » adoptée en juillet 2017 en Wallonie, tout organisateur d'événements ouverts au public et signataire de la Charte doit prendre des dispositions pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. À Bruxelles, une disposition similaire a été adoptée via l'ordonnance « Handistreaming ».
- Chaque long-métrage bénéficiant d'une aide à la production de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit désormais être disponible en **audiodescription**.
- 90% des **bibliothèques publiques** disposent d'un accès adapté aux personnes en situation de handicap moteur.
- Toute rénovation ou création de **musées** donne désormais lieu à des dispositions permettant l'accès aux personnes handicapées.
- Une interface plus accessible de **sites Internet** clés est prévue pour les personnes en situation de handicap.
- L'accueil d'**enfants** en situation de handicap dans les **centres de vacances** est davantage soutenu financièrement.
- Depuis le 1er janvier 2017, le Code wallon du Tourisme prévoit que les aménagements spécifiques pour l'accueil des personnes à mobilité réduite soient des investissements prioritaires désormais subventionnés à 50% en **hôtellerie**, dans les **campings touristiques**, les **villages de vacances** ainsi que les **attractions**.
- Un **accès aux sites naturels** amélioré pour les personnes à mobilité réduite, avec le projet « Natur'Accessible », validé en juillet 2017 : aménagement de circuits (accès et installations) des sites Natura2000 et élaboration de circuits accessibles dans chaque Parc naturel de Wallonie, grâce à une approche différenciée en fonction de la déficience (cécité, paraplégie, difficulté de motricité, déficience mentale...). Une approche identique est mise en œuvre pour les parcs bruxellois.

Nos engagements et projets concrets

- Rendre effectif le **droit à la culture** grâce notamment à l'accès aux centres culturels par les personnes en situation de handicap (rampes d'accès, ascenseurs, boucles d'induction dans les salles de spectacle pour personnes malentendantes...), le travail artistique au sein de Centres d'expression et de créativité avec des personnes déficientes mentales, des enfants sourds et malentendants...
- Des **hébergements touristiques** adaptés, notamment les gîtes, pour un meilleur accès au tourisme et au patrimoine par les personnes en situation de handicap.
- Concrétiser le droit au sport pour chacun par un **soutien au handisport** (présence d'un référent handisport au sein de chaque fédération sportive reconnue, ouverture des clubs sportifs à tous, formations spécifiques).



TRAVAILLER

Nos réalisations

- L'action nationale « **Duoday** » permet désormais de sensibiliser les entreprises tant privées que publiques à l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle donne l'occasion à des travailleurs en place de rencontrer sur leur lieu de travail habituel des candidats en situation de handicap à la recherche d'un emploi ou en questionnement par rapport à leur formation professionnelle.
- En Wallonie, la promotion des **primes de compensation** à destination des employeurs qui engagent des travailleurs en situation de handicap et des **aménagement**s de postes de travail a été renforcée.
- À Bruxelles, un soutien spécial est fait sur la **formation professionnelle** dans le cadre du handistreaming avec l'objectif de doubler le nombre de personnes en situation de handicap en formation. En outre, des **aides à l'emploi** renforcées sont accessibles aux personnes qui souffrent d'un handicap (augmentation de plus de 30% entre 2014 et 2016).
- Le soutien continu aux **entreprises de travail adapté** vise à offrir aux travailleurs les plus faibles un vrai contrat de travail. Les administrations sont invitées à favoriser les ETA par des clauses sociales.

Nos engagements et projets concrets

- Dédommager les bénéficiaires de l'**Allocation de remplacement de revenus** dont le niveau de base est passé sous le Revenu d'Intégration Sociale entre juin 2016 et septembre 2017.
- Soutenir les **Entreprises de Travail Adapté** (ETA) avec des subsides spécifiques pour le matériel et l'infrastructure et une attention particulière aux travailleurs les plus faibles et aux travailleurs âgés à Bruxelles, et des investissements dans les infrastructures en Wallonie.

Avec Benoît LUTGEN, Président du cdH,

les Ministres en charge des
personnes en situation de handicap,

Alda GREOLI (en Wallonie)

et Céline FREMAULT (à Bruxelles),

les Ministres

René COLLIN,

Carlo DI ANTONIO,

Marie-Martine SCHYNS,

la Cheffe de Groupe et Députée fédérale,

Catherine FONCK,

et les Députés

François DESQUESNES,

Benoît DISPA, Benoît DREZE,

André DU BUS, Maxime PREVOT,

Marie-Dominique SIMONET,

Mathilde VANDORPE...

et tout le cdH se mobilisent pour
les personnes en situation de handicap.

...Et vous ?

info@lecdh.be
02 238 01 11

Rue des Deux Eglises, 41
1000 Bruxelles

